

# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rue Arsène-Leloup  
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement  
par des Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

## Les Bolchevistes et l'Unité Ouvrière

Le quatrième Congrès de l'Internationale rouge — la Profintern — s'est tenu à Moscou, du 17 mars au 3 avril. On en possède maintenant le compte rendu exact. Il est intéressant par les lumières qu'il jette sur l'action syndicale des communistes. Sans apporter rien de très nouveau aux militants, il permet de préciser où en est l'action du bolchevisme dans le monde ouvrier.

La « Profintern » a été fondée en 1920 par la III<sup>e</sup> Internationale, dont elle n'est qu'une annexe. Son but exprès était la lutte contre la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam. Son mot d'ordre était d'en poursuivre à tout prix la destruction pour pouvoir gagner les organisations ouvrières au bolchevisme et en faire des instruments de la politique russe.

Le but n'a pas changé. L'Internationale d'Amsterdam est toujours l'ennemie à abattre. C'est ce que vient de proclamer à nouveau le Congrès de Moscou, par la bouche du secrétaire général de l'I. S. R. Lozovsky, en des termes qui ne prêtent point à équivoque :

« La tactique à poursuivre doit consister dans des attaques énergiques contre les chefs syndicalistes réformistes et le secrétariat de la F. S. I. Il faut à tout prix ébranler la confiance de la masse ouvrière dans ses chefs actuels et l'amener à remplacer ceux-ci par des partisans de l'I. S. R. »

Et l'on ajoute :

« Cette tactique est très difficile et demande beaucoup d'astuce et de persévérance. »

Donc, la campagne de « noyautage » et de division des forces ouvrières doit être poursuivie.

Dans les pays où il n'existe pas de syndicats rouges, les partisans de l'I. S. R. doivent rester dans les Syndicats réformistes afin de poursuivre leur travail de propagande et de consolider les noyaux communistes et les groupements minoritaires dans les Syndicats. Dans les pays où les Syndicats rouges existent, notamment en France et en Tchéco-Slovaquie, leur tâche consiste à détacher les ouvriers des Syndicats réformistes et à les rallier aux organisations rouges.

Voilà les consignes de Moscou, dont les dirigeants ont tenu à préciser encore que l'attitude à prendre contre l'Internationale d'Amsterdam et ses chefs doit être encore plus intransigente que par le passé.

Rien de très nouveau encore une fois.

Pourtant, si l'on y regarde d'un peu plus près, on s'aperçoit assez vite d'un changement de tactique assez sensible. Au cours de ces dernières années, les assauts contre la Fédération syndicale

internationale étaient livrés au nom de l'unité ouvrière. C'était la tactique du « front unique », que Zinoviev expliquait un jour en disant que l'attaque frontale pour conquérir les Syndicats ayant échoué, il fallait désormais procéder par des mouvements tournants.

Cette tactique a échoué. Les dirigeants moscovites en font eux-mêmes l'aveu.

Lozovsky — et cette critique s'adresse plus particulièrement aux « unitaires » français — n'a-t-il pas déclaré en propres termes :

« Les organisations syndicales rouges ont fréquemment compris d'une façon erronée la tactique du front unique et de l'unité syndicale ; elles n'ont pas vu qu'il s'agissait d'une méthode de propagande. »

Est-ce assez clair ? Assez démonstratif de la duplicité communiste, de l'astuce recommandée aux fidèles de Moscou ?

Le grand chef de la « Profintern » a tenu à préciser encore qu'il « ne s'agissait pas de poursuivre l'unité pour l'unité », mais exclusivement d'une « campagne destinée à détacher les masses ouvrières des organisations de l'Internationale d'Amsterdam. »

Avez-vous imprudents, pensera-t-on ? Sans doute. Mais il y a beaucoup de raisons de croire que la III<sup>e</sup> Internationale et l'Internationale rouge la « Kimintern » et la « Profintern » songent aujourd'hui à liquider la tactique du « front unique » ; en tout cas, c'est à cela que répondent les ordres donnés pour la France. La raison ? C'est que la manœuvre a partout échoué ; que nulle part les organisations ouvrières libres ne s'y sont laissées prendre, que dans notre pays, par exemple, l'échec a été total, et que dans d'autres, où elle avait paru un moment réussir, en Angleterre par exemple, l'insuccès final a été aussi manifeste.

Aussi, attendons-nous sans émoi les nouveaux assauts annoncés. Nous ne les négligeons point, parce que nous savons les suites pour la classe ouvrière de ces efforts de désorganisation ; mais nous savons aussi que l'heure est passée où le bolchevisme pouvait espérer mettre la main sur les masses prolétariennes. Ce qu'il n'a pu réussir au lendemain de la guerre, il le tentera en vain aujourd'hui, que le mouvement syndical est bien averti de ses desseins.

Huit ans ont passé depuis la fondation de l'Internationale syndicale rouge. La Fédération d'Amsterdam est toujours debout. Sans doute a-t-elle souffert des coups qui lui ont été portés par les bolchevistes et qui s'ajoutaient aux difficultés de l'après-guerre. Mais sa force demeure et son activité n'a pas été éteinte, au contraire. S'il est vrai qu'elle ait rencontré des difficultés, il n'est pas contestable que sa situation se compare favorablement à celle de son ennemie.

Pourtant, l'I. S. R. est en recul. Partout elle a subi des échecs répétés malgré les ressources énormes dont elle a pu disposer pour sa propagande. Et partout malgré l'insuffisance de ses moyens qu'elle ne peut demander qu'aux cotisa-

tions régulières des Centrales adhérentes, la F. S. I. marque des progrès. Elle a regagné au Syndicalisme libre des mouvements nationaux fourvoyés quelque temps derrière le bolchevisme. Elle se développe aujourd'hui dans les pays lointains où a pu longtemps s'exercer seule l'action de Moscou. En Amérique latine, en Afrique, en Asie, le mouvement ouvrier se développe suivant les principes que représente la Fédération d'Amsterdam, dont l'action est prolongée par celles de grandes organisations qui, sans avoir donné encore une adhésion formelle, sont avec elle en accord de plus en plus étroit.

C'est ce que les dirigeants bolchevistes ont constaté avec un dépit non dissimulé au quatrième Congrès de l'Internationale rouge. Peu importent les airs de bravoure sous lesquels ils ont voulu masquer leur déception. Il suffit que celle-ci soit certaine, et elle l'est bien !

Léon JOUHAUX.

## Appel à la Solidarité

### Pour les Grévistes de Trignac

Tous les syndicats ont reçu l'appel à la solidarité de l'U. D. en faveur des grévistes de Trignac.

A cet appel, l'Union Locale de Nantes se joint ; elle demande aux travailleurs nantais d'y répondre dans la plus large mesure possible.

Camarades, sachez que vos camarades de Trignac ont été **acculé** à la grève ? Il est bon que vous sachiez également que depuis de nombreux mois les ouvriers de l'usine de Trignac **recevaient des salaires de famine (17 FRANCS PAR JOUR)** pour beaucoup d'entre eux.

Ces salaires infimes, la direction les jugeaient cependant trop élevés et **décida de les réduire encore** ; d'autre part, elle **congédia un vieux contremaître**, coupable à ses yeux, **d'être bon et juste envers les ouvriers**.

**C'en était trop**, les ouvriers n'acceptèrent pas la sentence patronale, **CE FUT LA GRÈVE**.

Depuis, toutes les tentatives de conciliation se sont **heurtes à l'intransigence** des patrons qui, finalement, ont **fermé l'usine jetant sur le pavé plus de 1800 travailleurs**, réduisant ainsi à la **misère, les femmes et les enfants**.

Camarades, **C'est plus de 4.000 bouches à nourrir journellement**.

Les travailleurs de Trignac ont le **droit de compter sur la solidarité** de leurs camarades, **elle ne leur fera pas défaut**.

Leur victoire sera la vôtre.

**Pour que les femmes et les enfants ne souffrent pas de la faim ;**

Pour qu'ils sortent vainqueurs de la lutte qui leur a été imposée,

Vous apporterez votre obole !

Vous souscrirez sur les listes de souscription qui vous seront présentées dans toute la mesure de vos moyens.

P. S. — A la dernière heure nous apprenons la fin de la grève de Trignac, nous donnons, d'autre part, un résumé des événements qui se sont déroulés et le texte de l'accord intervenu entre la Direction de l'usine de Trignac et les représentants des ouvriers.

Nos lecteurs pourront se convaincre que c'est là une **belle victoire des Syndicats Confédérés**.

En raison de la durée de la grève et par suite du temps qui s'écoulera avant la marche complète de toute l'usine, les **soupes populaires continueront** à fonctionner environ jusqu'au milieu du mois de juillet.

Nous sommes persuadés que les travailleurs continueront à faire bon accueil aux listes de souscription.

L'UNION LOCALE DE NANTES.

## Une belle œuvre de Défense Laïque

### Les Pupilles de l'Ecole Publique

Nos camarades se souviennent qu'au dernier Congrès de l'Union Départementale je fis un appel en faveur de cette véritable société de Bienfaisance départementale destinée à venir en aide à nos écoles en lutte.

Les dons en argent ou en nature sont en effet l'un des moyens employés par nos adversaires pour nous arracher nos élèves dans les campagnes. Par un secours modique, un sarras ou une paire de sabots ils parviennent à nous enlever les enfants des familles pauvres.

C'est précisément pour réagir contre cela qu'a été créée l'*Œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique*.

Avec ses cotisations, avec les dons et les subventions qu'elle reçoit, cette société distribue des secours réguliers aux enfants pauvres, fréquentant nos écoles, qui lui sont signalés.

Elle porte surtout son action dans les campagnes où nos camarades, sans appui d'aucune sorte, sont livrés à leurs propres ressources.

Au cours de l'année scolaire son action a été des plus efficaces. Elle nous a permis de conserver des dizaines d'élèves qui nous auraient quitté sans cela.

Mais son champ d'action s'accroît d'année en année par suite de la multiplication des écoles privées.

C'est pourquoi nous adressons un appel chaleureux à tous nos amis pour qu'ils nous aident en se faisant inscrire comme membre de l'*Œuvre*. La cotisation est de 3 francs par an.

Nous accepterons aussi volontiers les subventions, si minimes soient-elles, que les organisations pourront nous voter.

Je me tiendrai à la disposition des camarades qui voudront se faire inscrire, aux séances du Comité Général.

E. HOUGRON.

## Pour les Mutilés du Travail

La loi du 24 Mars 1928 portant relèvement des majorations de rentes aux **MUTILÉS DU TRAVAIL** entrant en application le 1<sup>er</sup> Juillet, nous croyons utile d'en donner le texte ci-dessous.

### LOI portant relèvement des majorations de rentes accordées aux mutilés du travail par la loi du 15 Juillet 1922 et les lois subséquentes.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1928, les allocations temporaires prévues par les lois du 15 juillet 1922, du 30 juin 1924, du 1<sup>er</sup> juillet 1925, du 1<sup>er</sup> juillet 1926, du 15 juillet 1926, et du 15 juillet 1927 sont remplacées par les allocations suivantes :

- 360 fr. par an, pour une invalidité de 30 à 39 p. 100 ;
- 480 fr. par an, pour une invalidité de 40 à 49 p. 100 ;
- 720 fr. par an, pour une invalidité de 50 à 59 p. 100 ;
- 960 fr. par an, pour une invalidité de 60 à 69 p. 100 ;
- 1.200 fr. par an, pour une invalidité de 70 à 79 p. 100 ;
- 2.400 fr. par an, pour une invalidité de 80 à 99 p. 100 ;
- 3 000 fr. par an, pour une invalidité de 100 p. 100.

Art. 2. — Les mutilés du travail borgnes, ayant perdu la visibilité entière d'un œil, auront droit à l'allocation de 360 fr. par an, même si le taux de l'invalidité qui leur est accordée, est inférieur à 30 p. 100.

Art. 3. — Le montant total de la rente et de l'allocation accordée aux conjoints et aux ascendants par l'article 3 de la loi du 15 juillet 1922 ne pourra, en aucun cas, être inférieur à 900 fr. pour les veuves et les ascendants.

Art. 4. — Les maxima de 500 et 800 fr. prévus pour les orphelins par l'article 4 de la loi du 30 juin 1924 sont portés respectivement à 600 et 900 fr.

Art. 5. — Dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, un arrêté ministériel déterminera les conditions dans lesquelles des avantages équivalents seront alloués à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1928 aux bénéficiaires de rentes accidents servies par application du code des assurances sociales en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 mars 1928.

## Le Coût de la Vie et l'Indemnité de Cherté de Vie

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1928, les prix de toutes les denrées indispensables aux travailleurs ont sensiblement augmenté ainsi qu'en témoigne l'indice officiel de la Ville ; de 534.06 au 1<sup>er</sup> Janvier, l'indice est passée à 551,83 au 1<sup>er</sup> juin.

Ainsi s'explique l'augmentation de 1,80 de l'heure allouée aux **Ouvriers du Port** à compter du 1<sup>er</sup> Juin.

## La Prime de Vie Chère dans la Métallurgie

La Commission Paritaire des Constructions Navales composée de MM. Brissonneau, Painvin et Tessier comme Membres Patrons et des Camarades Mariot, Péneau, Berthancier et Rouaud comme Membres Ouvriers, s'étant réunie le 25 Mai, a enregistré une augmentation des denrées comprises dans l'établissement de la Prime de Vie Chère.

Ce qui la fixe, à compter du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Juillet, à 195,70, soit une augmentation mensuelle de 7 fr. 70 par rapport à la Prime précédente et nous donnons ci-dessous, à titre d'indication, un tableau des différentes allocations suivant la base d'affûtage.

**TABLEAU DES DIFFÉRENTES ALLOCATIONS APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 31 JUILLET 1928**

Salaires d'affûtage mensuel rapporté à 200 heures	TAXES	Pourcentage	Allocation mensuelle	Allocation horaire
Jusqu'à 320 frs. inclus	1,60	100	195,70	0,9785
321 à 330 frs. inclus	1,61 à 1,65	98	191,786	0,9589
331 à 340 frs. —	1,66 à 1,70	96	187,872	0,9393
341 à 350 frs. —	1,71 à 1,75	94	183,958	0,9198
351 à 360 frs. —	1,76 à 1,80	92	180,044	0,9002
361 à 370 frs. —	1,81 à 1,85	90	176,130	0,8806
371 à 380 frs. —	1,86 à 1,90	88	172,216	0,8610
381 à 390 frs. —	1,91 à 1,95	86	168,302	0,8415
391 à 400 frs. —	1,96 à 2 »	84	164,388	0,8219
401 à 410 frs. —	2,01 à 2,05	82	160,474	0,8023
411 à 420 frs. —	2,06 à 2,10	80	156,56	0,7828
421 à 430 frs. —	2,11 à 2,15	78	152,646	0,7632
431 à 440 frs. —	2,16 à 2,20	76	148,732	0,7436
441 à 450 frs. — et au-dessus	2,21 à 2,25 et au-dessus	74	144,818	0,7241

### JEUNES GENS DE MOINS DE 18 ANS

Salaires d'affûtage mensuel rapporté à 200 heures	TAXES	Pourcentage	Allocation mensuelle	Allocation horaire
Jusqu'à 100 frs. inclus	0,50	0,25	48,925	0,2446
101 à 110 frs. inclus	0,51 à 0,55	0,295	57,731	0,2886
111 à 120 frs. —	0,56 à 0,60	0,34	66,538	0,3327
121 à 130 frs. —	0,61 à 0,65	0,385	75,344	0,3767
131 à 140 frs. —	0,66 à 0,70	0,43	84,151	0,4207
141 à 150 frs. —	0,71 à 0,75	0,475	92,957	0,4648
151 à 160 frs. —	0,76 à 0,80	0,52	101,764	0,5088
161 à 170 frs. —	0,81 à 0,85	0,565	110,570	0,5528
171 à 180 frs. — et au-dessus	0,86 à 0,90 et au-dessus	0,61	119,377	0,5969

Le Secrétaire de la Métallurgie : ROUAUD.

### LA MONTAGNE

#### Une Conférence éducative contre les fléaux sociaux

Les organisations ouvrières de La Montagne ont toujours songé que la lutte contre les fléaux sociaux devaient faire partie de leurs préoccupations, elles ont, en accord avec l'Union Départementale de la Loire-Inférieure, apporté leurs concours dans l'organisation d'une conférence et dans la vente du timbre antituberculeux. Leur action ne devait pas s'arrêter là, mais au contraire se poursuivre. La Bibliothèque Syndicale a depuis reçu l'adhésion de membres actifs du Comité National de Défense contre la Tuberculose, il est à souhaiter que toutes les organisations l'imitent dans cette voie car, s'il est des groupements qui doivent lutter contre la tuberculose, ainsi que tous les fléaux sociaux, ce sont bien ceux qui représentent la classe ouvrière, celle-ci étant la plus atteinte par le terrible mal. Sommes-nous toujours à même de mettre en pratique les mesures préventives qui s'imposent pour combattre le mal qui nous menace ? Il faut malheureusement répondre non ; dans ce domaine notre éducation n'est pas suffisante et des conférences éducatives et documentaires sur ce sujet sont indispensables pour nous permettre de nous instruire.

Pour cette raison, le Syndicat des Travailleurs d'Indret, la Solidarité Syndicale,

la Société d'Education Ouvrière, le Comité de la Coopérative et la Bibliothèque Syndicale s'étant constitués en Comité de défense des fléaux sociaux, organisaient récemment, avec le précieux concours de Madame le Docteur Pouzin-Malègue, médecin des hôpitaux de Nantes une soirée éducative avec projections cinématographiques. Nombreux était l'auditoire devant lequel l'éminente conférencière aborda son sujet « le croup ou diphtérie » ; elle démontra comment provient cette maladie ; par un exposé précis et clair, il était facile de suivre toutes les phases de cette grave maladie, qui est la terreur des mamans. Elle déclara que les laboratoires possèdent un sérum antidiphtérique qui épargne, par son emploi immédiat, bien des vies humaines ; en rendant hommage au Docteur Roux, ce grand bienfaiteur de l'humanité qui a consacré sa vie à la science, elle invita les parents à ne pas hésiter à faire vacciner leurs enfants qui seront préservés, par ce moyen, de cette terrible maladie qu'est le croup. Au nom des organisations ouvrières, Madame Pouzin-Malègue fut remerciée de son intéressante conférence et de son précieux concours toujours acquis aux organisations ouvrières qui veulent aider dans une certaine mesure à la diffusion des moyens de prévention pour la santé publique.

BABIN, Jean,

Secrétaire de la Bibliothèque Syndicale.

## LE PARTI COMMUNISTE

### organise son " Travail Syndical "

Depuis 8 ans, avec une obstination digne d'une meilleure cause, le Parti Communiste poursuit la mise en tutelle des organisations syndicales.

Ni les ruines qu'il a semées sur ses pas, ni les scissions qu'il a provoquées partout au profit exclusif du patronat ne sont capables de l'arrêter : il veut à tout prix mettre la main sur les syndicats.

Jusqu'à ce jour il avait plus ou moins voilé sa pensée sous des formules équivoques.

Aujourd'hui, il jette carrément le masque.

Dans la résolution qui sera soumise à la prochaine Conférence Nationale du Parti, on peut lire ce qui suit :

« En fait, le Parti doit diriger le mouvement ouvrier dans son ensemble, et à cette fin, il lui faut exercer un rôle décisif dans l'orientation et le travail pratique des organisations ouvrières et, en particulier, des syndicats. »

Et plus loin :

« C'est par le canal des fractions (la fraction est constituée par l'ensemble des Communistes appartenant à un Syndicat) dont l'organisation et l'activité doivent être développées, que le Parti doit diriger le mouvement syndical. »

Il est impossible d'être plus clair.

\* \* \*

Mais direz-vous, ce Parti, qui a la prétention " de diriger le Mouvement Syndical ", doit au moins être composé des meilleurs militants du monde ouvrier.

Quelle erreur est la vôtre !

De l'aveu même de son Bureau, **32 % seulement des membres du parti sont syndiqués.**

Ainsi, le soit-disant Bloc ouvrier et paysan qui veut régenter les syndicats **COMPTE 68 % DE BOURGEOIS, DE NON-SYNDIQUÉS, DE JAUNES !!!**

Tout commentaire serait superflu.

\* \* \*

Un simple fait illustrera ce qui précède.

Dans une usine de la région parisienne, la cellule communiste comptait 15 membres, dont aucun n'était syndiqué.

Mis en demeure de se syndiquer ou de quitter le Parti, **14 sur 15 préférèrent rendre leur carte du Parti !**

## Pour le Réveil Syndicaliste

### Aux Retardataires

Quelques Syndicats n'ont pas encore fait connaître leur réponse aux circulaires des 26 avril et 4 mai.

Nous insistons à nouveau auprès de ces Syndicats pour que, dans le plus bref délai, ils fassent connaître le **nombre de journaux qu'ils désirent recevoir** et la somme que leur Syndicat versera mensuellement.

LA RÉDACTION.

Lire et faire lire

**LE PEUPLE**

Journal Quotidien du Syndicalisme

## Une Victoire du Syndicat Confédéré de Trignac

Je ne crois pas utile de faire ici l'historique complet de la grève de Trignac, nos amis ont été tenus au courant des diminutions de salaires et des renvois successifs que faisait la direction des usines de Trignac. Je veux simplement en quelques mots, rappeler la dernière provocation qui a motivé le conflit.

Un contremaître est renvoyé parce qu'il n'est pas assez dur pour les ouvriers. Ce contremaître est remplacé par un jeune homme de 23 ans, fils du chef d'atelier Hermand, celui qui, à tout propos, se flattait de mater les ouvriers de Trignac et qui, consciemment, se faisait le complice de la direction.

Le 18 mai, les ouvriers de la tôlerie qui jugèrent que le renvoi de leur contremaître était une nouvelle provocation, adressait à la direction une lettre demandant la réintégration de leur contremaître, le déplacement du fils Hermand et le renvoi de son père. La direction, trop heureuse de trouver le moyen de provoquer un conflit, ne répondit pas à cette lettre.

Le 21 mai, les ouvriers de la tôlerie quittent le travail et font appel au Syndicat Confédéré de Trignac, à l'Union Locale de Saint-Nazaire (concours qui fut apporté sans aucun ménagement par les militants de ces organisations) et, par la suite, à l'Union Départementale.

D'accord avec les ouvriers, la question des salaires est à nouveau posée et ils entendent joindre aux revendications énoncées plus haut une augmentation des salaires. Après plusieurs jours de grève, la direction accepte de replacer dans un autre poste le contremaître licencié et de ne pas placer le fils Hermand contremaître; mais pour les autres revendications, elle refuse de les prendre en considération.

Le Comité, d'accord avec les organisations confédérées, fit appel à la Fédération des Métaux et à la C. G. T. qui, de suite, firent l'action nécessaire pour solutionner le conflit.

Le 16 Juin, Chevalme, de la Fédération des Métaux, Péneau, de l'Union Départementale, Jouvance, de l'Union Locale de Saint-Nazaire, firent connaître aux grévistes les résultats des entrevues et de la réunion qui eurent lieu au Ministère du Travail. Réunion qui fut présidée par M. Loucheur, Ministre du Travail, assisté de M. Piquenard, Directeur du Travail et où assistaient, avec les représentants de la C. G. T., de la Fédération des Métaux, de l'U. D., de l'U. L. de Saint-Nazaire, du Comité de Grève, les camarades Lambot et Blancho, le Président du Conseil d'Administration des usines de Trignac, M. Bernard et le liquidateur, M. Collet.

Les propositions de M. Bernard qui avaient été discutées et acceptées au Comité de Grève, furent acceptées par l'ensemble des grévistes et la reprise du travail fut décidée à l'unanimité.

### PROPOSITIONS

1° M. Bernard déclare que M. Hermand, avec le grade de contremaître-chef, aura autorité sur tous les contremaîtres du service des tôleries, sans avoir à intervenir directement auprès des ouvriers.

En ce qui concerne la révocation et le changement de poste des contremaîtres, les propositions de M. Hermand devront être ratifiées par la Direction.

2° Aucune sanction ne sera faite pour fait de grève.

3° Lorsqu'il y aura à traiter les questions intéressant le personnel ouvrier, des entrevues auront lieu entre les délégués du Syndicat Confédéré et

M. Boret ou M. Morel. M. Bernard se réserve de recevoir lui-même les délégués en cas de besoin.

4° A partir du 15 juin sont rétablies la prime de vie chère et 15 % de la prime de production. Le reste de la prime de production, soit 10 %, ainsi que la prime supplémentaire de vie chère de 0 fr. 10 par heure seront rétablies dès que les négociations d'ordre financier, engagées notamment avec l'Etat, auront abouti.

Ont signé : MM. Piquenard, directeur au Ministère du Travail; Bernard, Collet, Blancho, Jouvance, Lenoir, Lambot, Perret, Chevalme, Labbe, Péneau.

La conclusion de ce conflit est une victoire pour les organisations confédérées. Victoire obtenue par l'action méthodique et persévérante des confédérés en dehors de toute ingérence des unitaires à qui incombe une grande part de responsabilité dans la diminution des salaires, par la division qu'ils ont su apporter dans nos syndicats, pour le seul profit d'un patronat arrogant et hautain, telle est la direction de Trignac.

La victoire de nos camarades de Trignac est due aussi à la solidarité qu'ont apportée les organisations confédérées à ce conflit. Au moment où j'écris ces quelques lignes, près de 65.000 francs ont été versés par les syndicats confédérés, les unions et la fédération des Métaux, contre 265 francs, versés solennellement par des représentants des syndicats unitaires du département.

En raison du travail qui est exécuté aux usines de Trignac, la reprise totale des ouvriers ne pourra pas se faire avant la dernière semaine de juin et les soupes populaires fonctionneront encore une quinzaine après la reprise totale du travail, soit jusqu'au 10 ou 13 juillet environ. Jusqu'à cette date, les camarades feront bien d'envoyer leur obole au camarade Joncheret, secrétaire du Syndicat Confédéré des Métaux de Trignac.

A. PÉNEAU.

## CHEZ LES BOULANGERS Contre le Travail de Nuit

La SUPPRESSION du TRAVAIL de NUIT dans les boulangeries est, on le sait, une des principales REVENDICATIONS des Ouvriers BOULANGERS.

A cet effet le Syndicat, en accord avec la Fédération, avait organisé une réunion de syndiqués et de non-syndiqués qui eut lieu le 14 juin, à la Bourse du Travail, avec le concours du camarade Savoie, Secrétaire de la Fédération de l'Alimentation.

Encore que l'appel du Syndicat fut entendu par de nombreux ouvriers boulangers, l'auditoire eut du être plus nombreux, mais ne récriminons pas, espérons qu'il en sera autrement dans l'action qu'ils auront à mener pour triompher et de l'apathie des pouvoirs publics qui se déclarent impuissants à faire respecter la loi et des patrons qui entendent la violer à jet continu.

La Chambre des Députés a voté une loi interdisant le travail de nuit, ou plutôt la panification de nuit; cette loi est en suspens au Sénat. Pour triompher de la résistance de cette assemblée, nos camarades auront fort à faire, le camarade Savoie ne leur a pas laissé ignorer; il faut tout d'abord qu'ils s'emploient à FAIRE RESPECTER LA LOI ACTUELLE. Pour cela, rien ne doit être négligé, ils doivent refuser eux-mêmes à se prêter aux manœuvres patronales qui consistent toujours à invoquer ce qui se passe chez le voisin, à dire: mon collègue X. ou Y. commence le travail à telle heure, il faut, pour satisfaire ma clientèle, qu'il en soit de même dans ma boutique.

Le syndicat devra surveiller les boulangeries et signaler à l'Inspection du Travail toutes les infractions à la loi qu'ils connaîtront.

Mais il y a un CONCOURS qui ne doit PAS FAIRE DÉFAUT à nos camarades boulangers, c'est celui des TRAVAILLEURS de toutes corporations: cet appui consiste tout simplement à NE PAS EXIGER DE LEUR BOULANGER DU PAIN CHAUD. Est-ce trop demander aux travailleurs? Nous ne le croyons pas, leur santé s'en trouvera mieux et ils auront enlever aux patrons

réfractaires à tous progrès LEUR PRINCIPAL ARGUMENT et donner à leurs camarades boulangers la possibilité de vivre un peu plus la vie de famille.

R. ROCHET.

## Les Assurances Sociales

Pour permettre à nos camarades de juger les charges et les avantages des Assurances obligatoires, nous empruntons à la brochure: *Entretiens sur les Assurances Sociales*, de notre ami Buisson, l'exemple ci-dessous:

Voici un ouvrier, marié et père de trois enfants de moins de 16 ans. Il gagne 6.000 fr. par an, non compris les allocations familiales. La valeur de la nourriture et du logement sont compris dans son gain annuel.

### Quelle cotisation versera-t-il ?

La cotisation que le patron retiendra sur son salaire sera de 5 p. 100 soit 25 fr. par mois. Le patron versera pour lui une contribution égale de 25 fr. par mois.

### Quelles sont ses droits en cas de maladie ?

Cet assuré a droit, pour lui, sa femme et ses enfants, aux soins médicaux et pharmaceutiques. Il lui sera demandé de contribuer pour une part de 15 à 20 p. 100 aux frais de médecin et pour une part de 15 p. 100 aux frais de pharmacien.

En cas d'accouchement, sa femme aura droit pendant tout le cours de la grossesse et des six mois qui suivent aux soins médicaux et pharmaceutiques dans les mêmes conditions que pour une maladie ordinaire.

Si l'assuré est personnellement malade, il touchera, à partir du sixième jour, et tant que durera la maladie pendant six mois, une allocation qui sera par jour ouvrable de 10 fr. à laquelle s'ajoutera 0 fr. 50 par enfant, soit 11 fr. 50 par jour ouvrable.

### Et en cas d'invalidité ?

Si l'affection se prolonge au delà de six mois, ou s'il est victime d'un accident autre qu'un accident de travail, il aura droit, au bout de six mois ou après la consolidation de la blessure, à une pension d'invalidité.

Pour avoir droit à la pension, il faudra que sa capacité de travail soit réduite d'au moins les deux tiers.

Sa pension d'invalidité sera alors de 2.400 fr. par an, plus 100 fr. par enfant, soit 2.700 francs.

Pendant cinq ans, il continuera à avoir droit, lui, sa femme et ses enfants, aux soins médicaux et pharmaceutiques. Au bout de la période de cinq ans, il cessera d'avoir droit aux soins, mais sa pension, si l'incapacité n'est pas inférieure à 50 p. 100, sera consolidée au même taux.

### Que touchera-t-on en cas de décès ?

En cas de décès de cet assuré, sa femme aura droit au versement d'une somme de 1.200 fr., plus 100 fr. par enfant, soit 1.500 francs.

### Quelle sera la pension de vieillesse ?

Parvenu à l'âge de 60 ans, l'assuré aura droit à une pension de vieillesse. S'il a versé pendant 30 ans et pour au moins 240 jours par an, sur la même base de salaire, sa pension ne pourra être inférieure à 40 p. 100 de son salaire moyen, c'est-à-dire à 2.400 fr. par an.

## Les Caisses Primaires

Nous ne saurions trop insister auprès des syndiqués, des syndicats, pour qu'ils se mettent à l'étude en vue de l'organisation des Caisses Primaires qui peuvent être constituées par les Syndicats Ouvriers ou Patronaux, ou par leurs Unions.

## RIPOSTES

### Le pur impur

Un jour de mars dernier, à l'instigation d'un communiste farouche, 148 ouvriers d'une usine du textile de Troyes abandonnèrent les métiers pour obtenir le retrait des mesures de rationalisation prises par le patron.

La *Dépêche de l'Aube*, organe bolcheviste-unioniste, s'empressa de présenter ce geste comme une preuve de la volonté des masses de s'opposer, par l'action directe, aux tentatives d'asservissement dirigées par les industriels contre les travailleurs.

Et elle fit le panégyrique de l'animateur du mouvement, le citoyen Michaud, une belle conscience bien propre à consoler les amis du prolétariat des turpitudes commises par les Jouhaux, les Enfroy, les Thibault et autres suppôts du capitalisme.

Pendant plus de quarante jours, ce personnage y alla carrément.

Prenant des attitudes de Danton de préfecture, il convia les grévistes « à tenir le coup », les assurant que la firme s'étant mal conduite à leur égard ne pouvait manquer de capituler rapidement.

Les harangues enflammées de Michaud étaient présentées régulièrement comme des morceaux d'éloquence par le journal troyen que subventionne en rechignant Moscou.

Le malheur voulut que plusieurs ouvriers éprouvassent des doutes sur la loyauté de ce grand homme en herbe.

Ayant observé les faits et gestes de ce fort en gueule, ils acquirent rapidement la certitude que deux râteliers n'étaient pas de trop pour lui.

L'ayant pris à partie dans un coin, ils sortirent de ses poches la preuve de sa collusion avec le patronat.

Michaud avait fait éclater le conflit sur l'ordre de la direction de l'usine et continuait, avec quelques autres coquins, à émarger à la caisse patronale.

La découverte de cette trahison a marqué la fin de la grève troyenne.

Les ouvriers ont repris leur place aux métiers, jurant, mais un peu tard, de se méfier des provocateurs.

Eugène MOREL.

## Le détournement de l'Erdre

Dans le précédent numéro du *Réveil Syndicaliste*, notre camarade Masson, secrétaire du Comité Intersyndical du Bâtiment Confédéré, a relaté l'entrevue que la délégation ouvrière avait eue avec M. Paul Bellamy, alors Maire de Nantes.

La Commission Exécutive de l'U. L. et l'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment ont pensé qu'il était indispensable de renouveler leur démarche auprès du nouveau Maire de Nantes, M. Moitié, en vue de lui demander de vouloir bien user de son autorité pour faire activer l'ouverture de ces travaux afin d'éviter le chômage que nous prévoyons.

Nous avons la satisfaction de pouvoir faire savoir aux travailleurs du Bâtiment que nous avons emporté de notre entrevue avec M. le Maire qu'assistait M. Veil, 1<sup>er</sup> adjoint, la meilleure IMPRESSION et l'ASSURANCE que les TRAVAILLEURS concernant le détournement de l'Erdre seraient ENTREPRIS A BRÈVE ÉCHÉANCE.

R.



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

# AU MIMOSA

Couronnés Mortuaires

Médaille d'Or - Téléph. 125-74

**GOUHIN-GOHIER**

1, Place Royale — NANTES

A LOUER

A LOUER

Café de la Réunion

**J. CLÉRO**

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

**A. LEROUX**

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections  
Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.  
Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand  
NANTES

CAFÉ AMELINE

Place du Sanitat

Consommations de 1<sup>er</sup> Choix

Agencement pour Buffet et Excursions

Maison **ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

**NANTES**

Électricité - Fournitures pour installations  
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

**J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.**

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN  
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

**BOUCHERIE COOPÉRATIVE**

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES  
de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre.  
Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de  
Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau,  
Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS -  - SALLE A MANGER -  
EDREDONS, COUVRE-PIEDS CHAMBRE A COUCHER

**A. CATTIN**

NANTES — 9, Rue Thiers, 9 — NANTES



R. C. NANTES N° 6878

Réfection de Matelas — Eupuration par la Vapeur

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R. C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes -:- Petits et Grands Salons.

Matériels pour Buffets  Cuisine Soignée  
Kermesses, Excursions, etc.  Service irréprochable

Consultez le livre de Menu -:- PRIX MODÉRÉS

**CAFÉ DE TOULOUSE**

10, Place du Commerce — NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

**E. BOUCHERIE**

DÉPOT DE BAGAGES — Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

## TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

**Adhères à l'Union des Coopérateurs**

**ASSURANCE OUVRIÈRE**

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés . . . . .	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	330.000 Francs
Sociétaires . . . . .	38.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisations  
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes  
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

**IMPRIMERIE OUVRIÈRE**

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS